



## Les régulateurs financiers

Auteur : Thierry Granier, Professeur à Aix-Marseille Université.

### Leçon 1 : Introduction

#### Section 1 : Méthode : Conseils généraux pour travailler ce cours

§1 : Consulter les textes régissant la matière

§2 : Consulter les sites des régulateurs financiers

§3 : Se familiariser avec l'activité gouvernementale et celle de la Commission européenne dans le domaine financier

§4 : Approfondir ses connaissances par la lecture de la doctrine sur la matière

§5 : Comprendre de manière précise le vocabulaire technique : consulter les glossaires et lexiques

§6 : Développer sa culture économique et financière, y compris par le biais d'un travail sur les sources en langue anglaise

#### Section 2 : Introduction au cours

#### Section 3 : Plan du cours : annonce

### Leçon 2 : L'instauration de l'autorité des marchés financiers (AMF)

#### Section 1 : Repères historiques

§1 : La Commission des opérations de bourse

§2 : Le Conseil des marchés financiers

§3 : Le Conseil de discipline de la gestion financière

#### Section 2 : Création de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

§1 : Le contexte

§2 : La nature de l'AMF

#### Section 3 : Organisation de l'Autorité des marchés financiers

§1 : L'organisation de l'AMF

§2 : La mission générale de l'AMF



### Leçon 3 : Les pouvoirs normatifs et de surveillance de l'Autorité des marchés financiers

#### Section 1 : Le pouvoir normatif

**§1 : La norme à valeur réglementaire : Le Règlement général de l'AMF**

**§2 : La doctrine**

A - Publication d'instructions

B - Autres modes de communication des interprétations de l'AMF

**§3 : La procédure de rescrit**

#### Section 2 : La surveillance des marchés financiers et de ses acteurs

**§1 : Visa sur les documents d'information**

**§2 : Agrément et programme d'activité de certains prestataires**

**§3 : Mise en œuvre du « passeport européen »**

**§4 : Encadrement de certaines professions**

**§5 : Surveillance des infrastructures de marché**

**§6 : Surveillance des offres publiques d'achat, d'échange ou de retrait**

### Leçon 4 : Le pouvoir de répression de l'Autorité des marchés financier

#### Section 1 : Injonction et mesures d'urgence

#### Section 2 : Contrôles et enquêtes

**§1 : Définitions des contrôles et enquêtes**

A - Le contrôle

B - Les enquêtes

**§2 : Schéma récapitulatif**

**§3 : Sanction et recours**

A - Procédure de sanction

B - Nature de la sanction

**§4 : Le recours contre la sanction**

**§5 : Transaction**



## Les régulateurs financiers

Auteur : Thierry Granier, Professeur à Aix-Marseille Université.

### Leçon 5 : L'instauration de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

#### Section 1 : Les textes fondateurs de L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

##### §1 : La création l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

- A - Une fusion d'autorités
- B - Instauration d'un véritable régulateur intégré

##### §2 : La mise en place de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

#### Section 2 : Nature, moyens, organisation de l'ACPR

##### §1 : Nature et moyens

##### §2 : Organisation

- A - Le collège de supervision
- B - Le Collège de Résolution
- C - La commission des sanctions

### Leçon 6 : Missions et pouvoirs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

#### Section 1 : Champ de compétence de l'ACPR : la banque et l'assurance

##### §1 : Le secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

##### §2 : Le secteur des assurances

##### §3 : Le partage de compétences dans la surveillance des banques entre l'ACPR et la banque centrale européenne (BCE)

#### Section 2 : Missions de l'ACPR

#### Section 3 : Le domaine de la surveillance de l'ACPR

#### Section 4 : Le rôle d'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

##### §1 : L'agrément direct de certains prestataires

##### §2 : Le rôle de l'ACPR dans l'agrément des établissements de crédit

##### §3 : La coopération avec les autorités de supervision européenne

#### Section 5 : Pouvoirs de l'ACPR

##### §1 : Le pouvoir de contrôle de l'ACPR

##### §2 : Le pouvoir de sanction de l'ACPR

- A - Déroulé de la procédure
- B - Nature de la sanction
- C – Recours



## Les régulateurs financiers

Auteur : Thierry Granier, Professeur à Aix-Marseille Université.

**§3 : Les pouvoirs de l'ACPR en matière de police administrative**

**§4 : Pouvoirs sur les organes de gouvernance des opérateurs**

**§5 : Les pouvoirs relevant du régime de « Résolution » des crises bancaires**

A - Nouvelle architecture dessinée par les réformes de 2013 et 2015 : les grandes lignes à retenir

B - Indications sur les pouvoirs de l'ACPR dans le cadre du régime de résolution

**§6 : Le pôle AMF / ACPR**

### Leçon 7 : Le Haut Conseil de la Stabilité Financière (HCSF)

#### Section 1 : L'instauration du Haut conseil de la stabilité financière

**§1 : Le contexte**

A - Le contexte international

B - Le contexte européen

C - Le contexte national

**§2 : Les textes nationaux**

#### Section 2 : Le fonctionnement et les missions du Haut conseil de la stabilité financière

**§1 : Composition et fonctionnement**

**§2 : Missions**

### Leçon 8 : La régulation communautaire macro-prudentielle : Le Comité européen du risque systémique (CERS)

#### Section 1 : Propos introductifs sur le système européen de surveillance financière

#### Section 2 : La création du Comité européen du risque systémique (CERS)

#### Section 3 : Organisation et missions du CERS

**§1 : Organisation**

**§2 : Missions et tâches qui incombent au CERS**



## Les régulateurs financiers

Auteur : Thierry Granier, Professeur à Aix-Marseille Université.

### Leçon 9 : La régulation micro-prudentielle : Caractéristiques communes aux trois Autorités Européennes de Surveillance (AES)

#### Section 1 : Les principes d'organisation des AES

##### §1 : Objectif général

##### §2 : Les textes fondateurs

A - Le paquet législatif qui a créé les AES

B - Remarque sur les difficultés que pose la création de régulateurs dans l'édifice institutionnel communautaire

#### Section 2 : Les organes de gouvernance des AES

##### §1 : Le conseil des autorités de surveillance (Board of supervisors)

##### §2 : Le conseil d'administration (Management Board)

##### §3 : Président et Directeur exécutif (Executive Director)

##### §4 : La Commission de recours

##### §5 : Le comité mixte des autorités européennes de surveillance (Joint Committee)

##### §6 : Consultation des parties intéressées

#### Section 3 : Les missions et compétences des AES

##### §1 : Les objectifs des AES

##### §2 : Les compétences et pouvoirs des AES

A - Le rôle des AES dans l'élaboration de règles harmonisées au sein de l'Union européenne

B - L'action des AES pour l'application uniforme du droit européen

C - Les pouvoirs d'intervention directe des AES en cas de situation d'urgence

D - La protection des consommateurs et des activités financières par les AES

E - Les pouvoirs des AES au regard du risque systémique

F - Les tâches des AES relevant de la coordination au sein du SESF





## Les régulateurs financiers

Auteur : Thierry Granier, Professeur à Aix-Marseille Université.

### Leçon 10 : (La régulation micro prudentielle) Les spécificités propres à chaque AES

#### Section 1 : L'autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

##### §1 : Le périmètre d'action de l'AEMF

##### §2 : L'AEMF est l'unique régulateur des agences de notation

##### §3 : Quelques éléments du bilan de l'AEMF depuis sa création

A - Intérêt de la communautarisation de la régulation financière

B - Exemples de l'action de l'AEMF dans le volet stabilité

#### Section 2 : L'Autorité bancaire européenne (ABE)

##### §1 : L'Union bancaire européenne

A - Le contexte de l'instauration de l'Union bancaire

B - Le Mécanisme de surveillance unique (MSU) et le Mécanisme de résolution unique (MRU)

1. Le Mécanisme de surveillance unique (MSU) [Single Supervision Mechanism (SSM)]

2. Le Mécanisme de Résolution Unique (MRU)

##### §2 : Quelques spécificités de l'Autorité bancaire européenne

A - Le champ de compétence de l'ABE

B - Aménagement spécifique des modalités de vote au sein de l'ABE

#### Section 3 : L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)